

AVANCE INTERESSEMENT

Sous réserve d'une ancienneté suffisante, vous avez dû recevoir une information sur l'avance d'intéressement le 27 août. Vous avez jusqu'au **17 septembre 17h** pour effectuer vos opérations sur le site NATIXIS. En l'absence de choix de votre part, cette somme sera automatiquement placée par défaut sur vos plans d'épargne (PEG/PERECOL).



Si vous n'avez pas atteint les 3000 € bruts d'abondement avec les 3 abondements COVEA pour l'année 2024, c'est le moment de faire le point ou de contacter votre équipe CFTC.

JE PEUX CHOISIR

1	2	3	4
			
DE PERCEVOIR MON AVANCE	DE PLACER AU PEG	DE PLACER AU PERECOL	DE PLACER AU CET/CETR
IMPOSABLE	NON IMPOSABLE	NON IMPOSABLE	IMPOSABLE
JE RECOIS LA SOMME SUR MON COMPTE BANCAIRE FIN SEPTEMBRE. JE NE BENEFICIE PAS D'ABONDEMENT ET CETTE SOMME ENTRE DANS MON REVENU FISCAL	LA SOMME EST BLOQUEE 5 ANS (HORS CAS SPECIFIQUES) ET NON IMPOSABLE. L'ENTREPRISE ME VERSE UN ABONDEMENT	LA SOMME EST BLOQUEE JUSQU'A LA RETRAITE (HORS CAS SPECIFIQUES) ET NON IMPOSABLE. L'ENTREPRISE ME VERSE UN ABONDEMENT	JE RECOIS LA SOMME SUR MON COMPTE BANCAIRE FIN SEPTEMBRE. JE NE BENEFICIE PAS D'ABONDEMENT ET CETTE SOMME ENTRE DANS MON REVENU FISCAL. JE FAIS UN CHEQUE A COVEA POUR ACHETER MES JOURS

IMPORTANT!

3 nouveaux cas de déblocage de vos fonds au PEG (Net d'impôt)



Achat d'un véhicule électrique ou hydrogène neuf ou d'occasion.

Achat d'un vélo à assistance électrique neuf.



Rénovation énergétique de votre résidence principale (isolation thermique de la toiture ou des murs donnant sur l'extérieur, installation d'équipements de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire utilisant une source d'énergie renouvelable...)



Retrouvez les modalités justificatives sur Natixis.



Vous êtes proche aidant et avez effectué une demande de congés d'au moins un mois pour ce motif

IMPACT DES ARRETS MALADIE SUR LES CONGES



Suite à l'arrêt de la Cour de Justice Européenne, 1,66 jours de congés payés sont garantis par mois en cas de maladie à concurrence de 20 jours par an.

L'accord Temps de Travail nous garantit l'acquisition de l'intégralité de nos congés payés durant les 90 premiers jours d'arrêt maladie (8 jours de CP garantis).

Ex : Pour une absence maladie du 1er janvier au 31 décembre, les 8 jours garantis sont déduits des 20 jours. L'acquisition au titre de l'absence maladie se limite à 12 jours.



L'option la plus favorable s'appliquera à votre situation sans que les deux dispositifs ne se cumulent.



Les JATT et jours de repos sont proratés en fonction de votre absence.

Lorsque l'outil sera fonctionnel, l'employeur devra informer les salariés concernés des droits acquis.

TARIF MUTUELLE



Pour les salariés et ayants droits, le PMSS ayant augmenté de 5,4% cela entrainera une augmentation mécanique des cotisations, malgré une baisse du taux de cotisation de 1,77% à 1,75% du PMSS en 2023.

Les cotisations brutes 2023 sont en hausse de 7,8% à 16,6 M €. Les prestations ayant augmenté plus rapidement à 13,4 M € soit +12,5%.

Pour les conjoints cotisants, le contrat intervient dès le 2ème niveau, c'est-à-dire juste après la Sécurité Sociale. Compte tenu des résultats déficitaires, le taux de cotisation est passé à 2,59% du PMSS (vs 2,40%) en 2023, puis à 2,83% en 2024, soit une augmentation de 9,2% ... à laquelle se rajoute celle du PMSS.

Au total, la cotisation est donc passée de 95 € à 109,35 €.



Besoin d'aide, une question ?
Contactez-nous !

contact@cftc-covea-france.fr

cftc-covea-france.fr

